

# Séance du 17 Octobre 1933.

S'an mil neuf cent trent-trois et le dix-sept  
Octobre à vingt-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de  
Montréal s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel  
de ses séances sous la Présidence de M. Roger de Lassus, Maire.

Maires présents : M. Mouellic, Marriqot, Comeret,  
Biraben, Larivière, Boudreault, Marponné, Azam,  
Tuberville, Mayrot, Ladrière, Blanchard, syndic de Dorbesson.  
Absents : Mme. Claverie, Daigle, Dor ,  
Dorbesson

## Budget Trimestriel 1934 adopté par le Conseil Municipal

### Recettes Ordinaires.

1.	Attribution sur les patentes	2000.-
2	" sur l'impôt des chevaux et voitures	15.-
3	" provenant du fonds commun des boissons	22000
4	" sur le chiffre d'affaires (décimes)	11000
5	cinq centimes sur les contributions forcées à personnelle-mobilitaire	1150.-
7	centimes pour l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables	6000
8	centimes pour l'assistance médicale gratuite	7000
11	centimes pour secours aux familles nombreuses	500
12	centimes pour secours aux femmes en couches	500
13	cinq centimes pour les chemins vicinaux de toutes catégories	3383
14	centimes spéciaux pour les chemins vicinaux ordinaires	1430
16	Taxe vicinale en argent et en nature	32658
20	Taxe sur les chiens	1800
25	Taxe sur les automobiles, cycles-cars et motocyclettes	15000
29	Droits de place dans les halles, marchés et abattoirs	105000
33	Redevance passerelle rue du Tore	300
34	" des conducteurs électriques	11
39	Rentes sur l'Etat	131
41	Intérêts du fonds placé au Trésor	1500
43	Location des propriétés communales	600
48	Produits des Concessions	2000
51	Location du Caveau provisoire	800
53	Concessions d'Eau	22000
56	Subvention de la C <sup>me</sup> de Gourdan-Polignan p <sup>r</sup> Sapeurs-pompiers	1000
58	Droits revenant à la commune en matière de permis de charrue	2400
59	Tard de la commune sur le fonds disponible du Budget du culte	280
61	Subvention du Bureau de Bienfaisance p <sup>r</sup> l'Assistance médicale gratuite	1000
62	" " " " p <sup>r</sup> l'Assistance aux vieillards	"
63	" " pour le Cours Commercial.	3000
64	Tard sur fonds commun des Cartes des Etrangers	500
	Total des recettes ordinaires	243638

# Recettes extraordinaires

67	avances pour remboursement de l'emprunt de 135000.-	7571.84
68	" " "	50000.- 3281.29
69	" " "	200000.- 20002.84
70	" " "	100000.- 7333.53
71	" " "	100000.- 5124.04
72	" " "	37.500.- 1977.51
73	" " "	28.600.- 1414.57
74	" " "	37.800.- 2443.90
76	Histoire de l'impôt sur le revenu d'emprunts inconvertibles	3533.86

78 Bonification d'intérêts	788.-
Total des recettes extraordinaires	<u>53473.48</u>

## Récapitulation des Recettes

Recettes ordinaires	243 638.-	297.111.48
Recettes extraordinaires	53 473.48	

## Dépenses Ordinaires

1 Fraîtement du Secrétaire et des employés de la Mairie	15500.-
2 Frais de Bureau de la Mairie	500.-
3 Imprimés à la charge des communes	300.-
4 Conservation des archives	200.-
5 Frais des registres de l'Etat-Civil	300.-
9 Frais de confection des rôles	100.-
12 Fraîtement du garde-champêtre	4144.-
16 Timbre des comptes et registres de comptabilité	380.-
18 Entretien et contrôle du service des Eaux	15000.-
20 Salaire du fontainier	5220.-
21 Abonnement à diverses publications administratives	300.-
22 Salaire du Tambour. Afficheur	5220.-
23 1/10 personnel au favour du Recouvre Municipal	385.-
24 Indemnité au footballeur	2500.-
25 " au carillonneur	500.-
26 " aux médecins de l'Etat-Civil	600.-
27 " pour charges de famille	1000.-
28 Salaire de l'Agent auxiliaire	1300.-
31 Contributions sur les biens et revenus communautés	3700.-
32 Redevance pour conducteurs électriques et canalisation d'eau	80.-
33 Redevance pour prise d'eau à la Neste	410.-
34 Entretien des bâtiments communautés	2000.-
37 Assurance des bâtiments communautés contre l'Incendie et assur. diverses	2700.-
38 Entretien et remontage de l'horloge	400.-
40 Abonnement au téléphone et provision	500.-
41 Indemnité pr. distribution de télégrammes	400.-
42 " pr. service postal le lundi de 12 à 14 <sup>h</sup>	600.-
43 Redevance éclairage avenue de la Gare	328.-
44 Contingent de la commune pour les enfants assistés	4000.-
45 " " " pour les aliénés	4200.-
46 Dépenses d'assistance médicale gratuite	7000.-
47 " d'assistance aux Vieillards, infirmes et incurables	6000.-

19 Contingent de la Commune pour les familles nombreuses	500.-
50 " " " les femmes en couches	500.-
51 " dans les dépenses de protection de la santé publique	800.-
52 Inspection sanitaire des bœufs et du bétail au moins aux foires et marchés	7000.-
53 Secours aux indigents	500.-
54 Prime à la mortalité	300.-
65 Indemnité de logement aux institutrices et institutrices	1350.-
66 Chauffage, éclairage et balayage des rues	4472.-
70 Salaire de la femme de service (Ecole maternelle)	3444.-
71	9000.-
73 Subvention à la Caisse des Ecoles	500.-
75 Cours d'adultes (Fond à l'institutrice)	400.-
76 Indemnité de surveillance aux institutrices	3900.-
77 Subvention à l'Union Sportive	1000.-
78 " aux Cadets du Commerce	1000.-
79 " à la Musique	3000.-
80 " à la S <sup>e</sup> t <sup>e</sup> de Secours Mutuals	1000.-
83 Entretien des rues, quais et places publiques	2000.-
84 Éclairage des rues, quais et places publiques	18000.-
85 Salaire des cantonniers de la voirie urbaine	15400.-
87 Force motrice	8000.-
89 Salaire des cantonniers des chemins vicinaux ordinaires	6000.-
90 Entretien des chemins vicinaux ordinaires	28912.-
93 Frais Généraux (rôle, timbre, etc...)	290.-
94 Contingents affectés aux chemins de g <sup>e</sup> de Con. et d'intérêt commun	1309.-
101 Fête nationale du 14 Juillet	4000.-
103 Abonnement à la S <sup>e</sup> t <sup>e</sup> des Autars et compositions de musique	50.-
104 Subvention à l'Office des Pupilles de la Nation	100.-
105 Subvention au Comité des Fêtes	4000.-
106 Cotisation association des Maires de France	29.-
108 Travanc et achats divers	27000.-
109 Sapeurs-pompiers	3500.-
112 Dépenses imprévues	712.-
Total des dépenses ordinaires	<u>243 638.-</u>

## Dépenses Extraordinaires

113 24 <sup>e</sup> annuité de l'emprunt de 135000 francs écoles et places	7571.84
114 13 <sup>e</sup> " " " 50000 francs voirie et pompe	3786.12
115 10 <sup>e</sup> " " 200000 pour Boulevard	22022.20
116 8 <sup>e</sup> " " 100000 pour émetteur	8343.20
117 9 <sup>e</sup> " " 100000 francs réparation au clocher	1924.04
118 9 <sup>e</sup> " " 17500 francs agrandissement de l'Ecole	2371.51

119 3 <sup>e</sup> annuité de l'emprunt de 28600 pour clocher	1808.67
120 2 <sup>e</sup> " " 37.800 pour matériel d'incendie	2445.90
	<u>53473.48</u>

## Récapitulation des Dépenses

Dépenses ordinaires	243 638.-	{
Dépenses extraordinaires	53 473.48	

M<sup>e</sup> le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du Budget du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, l'approche et l'arrête à :

En toutes dépenses à : 12137.<sup>x</sup> 50

En toutes recettes à : 12137.<sup>x</sup> 50

M. le Maire expose au Conseil que les recettes ordinaires du Budget primitif de l'exercice 1934, tel qu'il vient d'être établi, s'élèvent à 282 111.48 et les dépenses ordinaires tant obligatoires que facultatives, dès à présent votées, à 297 111.48; d'où un excédent de dépenses de f<sup>r</sup> 15.000; que il y a lieu de créer des ressources nouvelles pour combler ce déficit.

Il ajoute que les ressources nouvelles à attendre des biens communautés et des taxes existantes ayant été évaluées au maximum et que le nombre de centimes additionnels au principal des contributions directes étant déjà assez élevés, il serait expédition de recourir aux taxes autorisées par la loi du 13 Août 1926;

que parmi ces taxes, celles sur les véhicules automobiles, les cycles-cars et motocyclettes seraient, d'après les études faites, susceptibles de procurer les ressources suffisantes et d'être supportées le plus facilement par les contribuables; qu'en effet le redoublement de la taxe sur véhicules automobiles, cycles-cars et motocyclettes, peut être évalué à 15 000 francs.

Le Conseil, où l'estposé de M. le Maire,

considérant, d'une part, que toutes les compressions possibles ont été faites; d'autre part, qu'il ne serait pas sans inconvenients d'augmenter encore le nombre de centimes additionnels au principal des contributions directes;

### Délibération :

Il est établi pour 1934 et pour les exercices suivants conformément à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 13 Août 1926, une taxe sur véhicules automobiles. Le taux de la dite taxe est fixé à 10% (dix pour cent).

Sa taxe sera assise et recouvrée dans les conditions déterminées par le décret du 11 Décembre 1926.

Dans le cas où des contribuables seraient omis

ou insuffisamment imposés aux nôles primitifs, il sera mis un rôle supplémentaire conformément à l'article 5 § 2 du décret précité.

M<sup>e</sup> le Maire donne connaissance au Conseil <sup>des</sup>  
propositions faites au nom de M<sup>e</sup> Charre concessionnaire du droit de place par M<sup>e</sup> Bridier, son employé, au sujet de la construction d'un hall métallique à édifier sur la Place de la volaille.

Après en avoir discuté longuement le Conseil Municipal, auquel le plan du hall projeté a été soumis, a jugé cette construction peu élégante, peu confortable et surtout très onéreuse par les modifications au tarif des droits de place exigées par M<sup>e</sup> Charre qui demande, en outre, une prolongation de bail de 5 ans.

M<sup>e</sup> le Maire demande cependant à la Commission des travaux de se réunir vendredi prochain à 11 heures sur la Place de la volaille, afin d'y étudier sur place le projet de construction de ce hall métallique.

M<sup>e</sup> le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>e</sup> Blanquet François qui demande à la Commune de lui céder le terrain qui sera actuellement à déposer les ordures de la Ville ; il s'engage en échange à procurer un terrain, facile d'accès, bien situé, derrière le cimetière par la route des Fourreilles.

M<sup>e</sup> le Maire demande à la Commission des travaux de se rendre sur les lieux et de dresser un rapport à ce sujet.

Lecture est ensuite donnée au Conseil Municipal d'une lettre de M<sup>e</sup> Paul Loubet demandant aussi à la Commune de lui céder une toute petite partie du terrain des ordures. — Le Conseil ne peut, pour le moment, donner de suite favorable à cette demande.

M<sup>e</sup> le Maire mentionne qu'il a eu M<sup>e</sup> Ferry architecte et qu'il a exigé de lui dans le plus bref délai le projet des travaux de restauration de l'Abattoir. — M<sup>e</sup> Ferry a promis de remettre ces plans et devra au plus tard le 15 novembre.

Dans ce même ordre d'idées, le Conseil demande à M<sup>e</sup> le Maire qu'il soit adressé une lettre de rappel à M<sup>e</sup> Aude l'invitant à nous fixer la date approximative où il <sup>lui</sup> présentera ses plans et devis concernant l'adduction d'Eau.

Le Conseil municipal décide que une lampe électrique sera placée à la jonction de la rue de l'Abattoir avec la route des Fourreilles.

M<sup>e</sup> le Maire expose au Conseil que les recettes ordinaires du Budget

La séance publique est levée

Reprise en comité par le Conseil Municipal admet

à l'assistance aux funérailles de Jordà funerari Saint Marc et Jean

à l'assistance aux veillards : Anna Pujol

À l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L. Lloret  
C. Bonamici  
R. Brialart

Oliveras

Montejo

Massana

Moncada

C. Noguera

Castelló

Santponç

Boyer

Boyer

Roger de Llaury